

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 30 AOÛT 2018

L'an deux mille dix-huit, le **trente août**, à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 23 août par Madame la 1^{ère} Adjointe au Maire Bernadette CORJON, Madame le Maire étant empêchée, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame le Maire Eliane COGNOT.

Etaient Présents : Eliane COGNOT, Bernadette CORJON, Jean-Loup OUDIN (a reçu procuration de Jean-Paul PINAUD), Jean-Marc SECQUEVILLE (a reçu procuration de Jean-Luc PICARD), Gratiane DES DORIDES, Sylvain PHILIPPOT, Annie GREGOIRE, Isabelle CAILLEAU, Monique PIOT, Maryse TRIPIER, Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Dominique DENIS, Michèle BERTRAND (a reçu procuration de Francis PERRIER), formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-Paul PINAUD (a donné procuration à Jean-Loup OUDIN) ; Jean-Luc PICARD (a donné procuration à Jean-Marc SECQUEVILLE) ; Francis PERRIER (a donné procuration à Michèle BERTRAND) ; Véronique DAL PONT ; Raul DA SILVA BRAS ; Guy BENTEIO

Absentes : Dominique DE WILDE ; Dorothée GALOPIN

Madame Maryse TRIPIER est nommée secrétaire de séance.

OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée de bien vouloir adopter le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal. Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 22 juin 2018 est adopté à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe l'assemblée du **décès de Monsieur Xavier Bonlieu, ancien conseiller municipal**, dont les obsèques seront célébrées le samedi 1^{er} septembre en l'église de St Geneviève des Bois. Suite à la suggestion de Madame Monique Piot, Madame le Maire propose à l'assemblée d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Une **réunion du Conseil en Commission** aura lieu le jeudi 13 septembre à 18h30 en mairie, avec la présentation du « Conseil en Energie Partagée », réalisée par l'Adil.

La prochaine **réunion du conseil municipal** aura lieu le vendredi 21 septembre 2018.

Rentrée scolaire

Les effectifs annoncés sont les suivants : 98 élèves, répartis sur 4 classes à l'école maternelle ; 147 élèves, répartis sur 6 classes à l'école élémentaire.

Garderie périscolaire école maternelle

Une partie du plafond du hall s'est effondré, en raison d'une fuite d'eau sur un ancien WC au 1^{er} étage. Une entreprise a mis en sécurité le hall et le plafond en urgence mercredi 29 août. Les enfants seront à priori accueillis dans l'école (lieu à déterminer), par précaution, en attendant la réparation définitive. Monsieur Jean-Marc Secqueville précise que le bâtiment ne sera réutilisé que lorsque la certitude de l'absence de risque sera établie.

Bilan du voyage de la délégation nogentaise à Remetea-Bihor en Roumanie

Nous remercions l'ensemble des personnes qui ont œuvré pour le jumelage. La semaine en Roumanie s'est bien passée, et a été riche en découvertes culturelles, et en échanges. Les Roumains ont réservé un accueil extrêmement chaleureux à la délégation nogentaise. Différentes actions sont d'ors et déjà envisagées, pour 2018-2019, pour assurer la continuité du jumelage.

Nous remercions également M. Bossard qui a offert les deux livres écrits par sa mère Cécile Bossard qui ont été remis aux élus roumains à l'occasion du voyage.

Aménagement du parking

Le groupe Schiever a transmis les éléments complémentaires à la DREAL pour la cessation d'activités de l'ancienne station-service. La DREAL demande encore des précisions, notamment sur le sens d'écoulement de la nappe phréatique, et des analyses complémentaires rue Pasteur et rue Aristide Briand. Il est envisagé de provoquer une réunion avec les différentes parties pour déterminer clairement les attendus de la DREAL.

Travaux en cours

Les travaux de réhabilitation de la canalisation rue du 11 novembre ont débuté, ainsi que les travaux réalisés par le Département sur le pont SNCF, sur la RD2007 à la pointe nord.

Cérémonie de commémoration privée organisée début août par M. et Mme Cotté

Nous remercions la famille Cotté qui a fait un don au CCAS (50 €), à l'occasion de cette cérémonie.

DECISIONS FINANCIERES prises par Madame le Maire

Madame le Maire donne lecture des dernières décisions financières :

- Peinture et ravalement Gymnase / Dojo : Leroy Seb Déco 64 320 € TTC
- Aménagements du stade :
 - Peinture vestiaires et gradins : Leroy Seb Déco 15 658 € TTC
 - Travaux pose clôture et tourniquet : TPCM 7 752 € TTC
- Terrain multisports Baugé :
 - Plateforme d'accueil : Colas Meunier 26 557.03 € TTC
 - Clôture en façade : CEP BAT 2 401.80 € TTC
 - Achat barrière : Lacroix 619.13 € TTC
- Aires de jeux :
 - Terrassement et géotextile : Kompan 1 539€ TTC
 - Dépose jeu Château : Kompan 1 080 € TTC
 - Clôture aire de jeux Baugé : CEP BAT 2 173.44 € TTC
- Zéro-Phyto Plan de gestion Espaces Verts : Chambre d'Agriculture 15 108 € TTC
- Ecole maternelle :
 - Mission de contrôle technique : Socotec 9 942 € TTC
 - Etude de sol complémentaire : Ginger 5 580 € TTC
 - Redevance archéologique préventive : 3 791 €

Suite à une question de Madame Monique Piot, il est précisé à l'assemblée que le diagnostic d'archéologie préventive a mis en évidence sur le site de la future école maternelle une voie identifiée sur le cadastre napoléonien, et des éléments datant de l'époque industrielle. Par conséquent, la DRAC n'a pas prescrit de fouilles archéologiques complémentaires sur le site.

Madame le Maire fait le point sur les dossiers de demande de subvention pour les différentes opérations :

- refus de subvention pour la construction de l'école maternelle, dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018
- attribution d'une subvention de 7 100 € pour le terrain multisports par la Région Centre Val de Loire
- attribution d'une subvention de 7 000 € par la Région Centre Val de Loire et de 5 036 euros par l'Agence de l'Eau pour le plan de gestion différenciée des espaces verts

ORDRE DU JOUR

1/ Opération de construction d'une école maternelle / Validation de l'avant-projet définitif (APD) et lancement de la consultation des entreprises

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'opération de construction d'une école maternelle, sur le site actuel de l'école élémentaire publique, pour laquelle la Commune s'est adjoint une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée par le bureau d'études Avensia, et a attribué la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecte VBA.

Madame le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet définitif, présenté par le cabinet VBA au groupe de pilotage lors de sa réunion du 25 juillet dernier, qui reprend le programme d'aménagement établi par l'AMO et qui se décompose comme suit :

- Surface totale du bâtiment : 833.6 m²
 - Hall d'accueil : 30.5 m²
 - Espaces des enseignants et Atsem : 134 m²
 - Espace apprentissage : 437,6 m²
 - Bibliothèque : 30 m²
 - Circulations, cloisons et locaux techniques : 201.5 m²

- Surface totale des extérieurs : 3 176.7 m²
 - Préau : 136.4 m²
 - Galerie couverte : 112.6 m²
 - Local vélos : 20.2 m²
 - Cour de récréation : 658 m²
 - Plateau sportif : 420 m²
 - Jardin pédagogique : 56.5 m²
 - Stationnement : 1773 m²

L'enveloppe prévisionnelle des travaux de construction de l'école maternelle a été estimée à 1 348 000 euros HT (comprenant la bibliothèque estimée à 30 000 euros HT et l'extension du préau à 15 000 euros HT), hors agrandissement du parking supérieur prévu en tranche optionnelle pour un montant estimatif de 110 000 euros HT.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'avant-projet définitif, et d'autoriser l'engagement de la procédure de passation du marché public pour la construction de l'école maternelle.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- VALIDE l'avant-projet définitif, relatif à la construction de l'école maternelle, pour un montant prévisionnel des travaux estimé à 1 348 000 euros HT (comprenant la bibliothèque estimée à 30 000 euros HT et l'extension du préau à 15 000 euros HT), hors agrandissement du parking supérieur prévu en tranche optionnelle pour un montant estimatif de 110 000 euros HT,
- AUTORISE Madame le Maire à engager la procédure de passation du marché public concernant le projet de construction de l'école maternelle, et à recourir à la procédure adaptée,
- AUTORISE Madame le Maire à lancer la consultation des entreprises,
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif (chapitre 23).

Au cours des débats, Monsieur Philippe Moreau souhaite savoir à quel moment le conseil municipal sera consulté pour la réalisation du parking supérieur. Monsieur Jean-Marc Secqueville précise que les entreprises seront consultées sur sa réalisation en tranche optionnelle, et que la décision sera soumise au conseil au moment de l'attribution du marché de travaux, en fonction du montant des offres. Il est également précisé au conseil municipal que le permis de construire est déposé sur l'ensemble du projet, parking supérieur compris, avec un parking public de 49 places et un parking privatif pour les équipes éducatives, ce qui a permis, comme évoqué en réunion du groupe de pilotage, de ne pas réaliser d'étude d'impact. Suite à une demande de Madame Isabelle Cailleau, Monsieur Jean-Marc Secqueville précise au conseil que la partie supérieure du parking comprend notamment la partie privative pour les équipes éducatives.

Madame Isabelle Cailleau s'étonne de la superficie de la cour de récréation, qu'elle trouve assez petite pour le nombre d'enfants. Monsieur Jean-Marc Secqueville précise que la cour de récréation indiquée sur le projet ne concerne que les enfants de maternelle.

2/ Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais / Approbation du rapport de la CLECT du 15 juin 2018

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est une commission créée entre une communauté de communes et ses communes membres, chargée d'évaluer des transferts de charges, induits par les transferts de compétences. L'évaluation des transferts de charges liées aux compétences permet de déterminer l'attribution de compensation versée soit par la CC aux communes, soit par les communes à la CC.

La CLECT, lors de sa réunion du 15 juin dernier, a examiné les transferts de charges relatives à la prise de compétence « soutien à l'enseignement musical ».

En effet, avant la fusion des anciennes CC, la CC du Canton de Lorris avait en gestion l'école de musique de Lorris (soutien par subvention, locaux et bâtiments).

La CC Canaux et Forêts en Gâtinais exercera la compétence sous la forme d'attribution de subventions annuelles.

Les charges transférées sont les subventions attribuées par les communes aux écoles de musiques (Bellegarde, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois), hors achat d'instruments, de mobiliers et matériels divers. Les charges rétrocédées sont les charges bâtementaires (Lorris).

Le rapport de la CLECT a été transmis aux conseillers.

Il appartient aux conseils municipaux d'approuver ce rapport dans les conditions de majorité requise, à savoir la moitié des conseils municipaux représentant deux tiers de la population de la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais ou les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population du territoire communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le rapport de la CLECT en date du 15 juin 2018 relatif au calcul des charges transférées pour la compétence soutien à l'enseignement musical sur Bellegarde et Châtillon-Coligny, et à la rétrocession des charges bâtementaires liées à l'enseignement musical sur Lorris,
- D'AUTORISER Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

3/ Subvention complémentaire 2018 au Syndicat d'Initiative-Comité des Fêtes

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le Syndicat d'Initiative – Comité des Fêtes a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 3 000 euros, pour l'année 2018.

Madame le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention complémentaire présentée par le Syndicat d'Initiative – Comité des Fêtes, et propose de lui attribuer une subvention complémentaire de 2 056 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention complémentaire de 2 056 euros au Syndicat d'Initiative - Comité des Fêtes, pour l'année 2018.

4/ Zéro-phyto Plan de gestion différenciée des espaces verts : demandes de subventions pour l'acquisition de matériel auprès de la Région Centre-Val de Loire et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2017-077 en date du 29 septembre 2017, le conseil municipal avait décidé de confier la réalisation d'un plan de gestion différenciée des espaces verts à la Chambre d'Agriculture du Loiret, sous réserve de l'obtention des aides financières de la Région Centre-Val de Loire et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Les subventions ayant été obtenues, la Chambre d'Agriculture réalise actuellement, en partenariat avec les élus et les services, le plan de gestion différenciée des espaces verts.

Dans le cadre de celui-ci, la Chambre d'Agriculture du Loiret préconise l'acquisition de matériel nécessaire à sa mise en œuvre, pour un montant total de 3 345 euros HT, soit 4 014 euros TTC.

Ces acquisitions de matériel, sur présentation du plan de gestion différenciée des espaces verts, peuvent bénéficier d'aides financières, d'une part de la Région Centre Val de Loire par l'intermédiaire du Pays Gâtinais, d'autre part de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, pouvant aller jusqu'à 80 % des dépenses engagées.

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour, 1 abstention (Sophie MALGOURIS) et 2 voix contre (Monique PIOT et Philippe MOREAU), le conseil municipal :

- DECIDE l'acquisition du matériel nécessaire à la mise en œuvre du plan de gestion différenciée des espaces verts, pour un montant global de 3 345 euros HT, soit 4 014 euros TTC,
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter des subventions les plus élevées possibles, auprès de la Région Centre Val de Loire par l'intermédiaire du Pays Gâtinais, ainsi qu'auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif (chap. 21).

Au cours des débats, suite à une question de Monsieur Philippe Moreau, Madame Bernadette Corjon précise que les services techniques ne possèdent pas actuellement le matériel préconisé. Il s'agit notamment d'une débroussailleuse permettant de réaliser une tonte raisonnée, avec différents niveaux de coupe.

Monsieur Philippe Moreau s'interroge sur la pertinence de ces achats, et souligne l'état des rues et des trottoirs qui se sont dégradés, comme par exemple la rue des moulinards. Il doute que le matériel préconisé permette d'y remédier.

Concernant l'état des rues, Monsieur Jean-Marc Secqueville rappelle que les services, ne pouvant plus utiliser les produits phytosanitaires, sont obligés de passer régulièrement. Au vue de l'état des rues, Monsieur Philippe Moreau doutent que les services y passent. Monsieur Jean-Marc Secqueville rappelle que les services techniques assurent d'autres missions, et que durant l'été, les effectifs ne sont pas au complet.

Madame Bernadette Corjon rappelle que le plan de gestion réalisé par la Chambre d'Agriculture constituera une aide pour la Commune. Elle souligne que le matériel préconisé sera acheté, sous réserve de l'obtention des subventions. Elle précise que l'étude n'en est qu'à son commencement, et qu'un travail sera réalisé avec le groupe de pilotage.

Concernant l'étude, Monsieur Philippe Moreau trouve son coût excessif, et s'interroge sur son utilité. Madame le Maire rappelle que toutes les communes sont confrontées à la problématique du désherbage des trottoirs, et qu'il faut rechercher des solutions pour y remédier. Monsieur Philippe Moreau estime que ce n'est pas parce que c'est sale dans d'autres communes que cela doit l'être à Nogent.

Madame Monique Piot ne comprend pas que l'Agence de l'Eau attribue des aides pour ce domaine d'actions. Il est précisé que cela correspond à la politique d'abandon des produits phytosanitaires dont l'infiltration dans les sols et les nappes phréatiques pouvait avoir des conséquences néfastes.

5/ Elaboration d'un programme stratégique bâtiminaire / Saisine du service des Domaines

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les différentes problématiques auxquelles la commune est confrontée, concernant l'avenir des bâtiments communaux, et notamment :

- la dégradation du bâtiment de l'hôtel de ville, pour lequel les études successives ont révélé d'importants problèmes structurels,
- le devenir de l'ancienne caserne des pompiers, suite à sa rétrocession à la commune par le SDIS du Loiret, et à la construction du nouveau CIS à la pointe nord,
- le devenir des bâtiments de l'école maternelle actuelle, rue de Varennes, une fois que le nouveau bâtiment sera construit sur le site de l'école élémentaire.

Madame le Maire expose que le Département du Loiret a développé une nouvelle offre gratuite de services aux territoires, dénommée Cap Loiret, afin d'accompagner les collectivités territoriales dans différents domaines.

Afin de mener sa réflexion sur l'avenir de ses bâtiments communaux, la commune va s'adjoindre l'aide des services départementaux, afin d'élaborer un « programme stratégique bâtementaire » sur l'ensemble du patrimoine bâti communal.

Pour ce faire, il convient tout d'abord de réaliser un état des lieux exhaustif du patrimoine bâtementaire communal (état, valeur financière, définition des besoins et priorisation, diagnostics existants, etc.) A partir de l'état des lieux, plusieurs scénarios de stratégie bâtementaire globale (avec phasage dans le temps et évaluation financière) pourront être élaborés.

Afin d'établir l'état des lieux, il est nécessaire de connaître la valeur globale du patrimoine bâti communal, et pour ce faire de saisir le Service des Domaines.

Le patrimoine bâti communal est composé des bâtiments suivants :

Bâtiments communaux	Parcelles	Adresses
Hôtel de ville et annexes	AK 188	17 bis rue Aristide Briand
Ancienne caserne	AK 188	17 bis rue Aristide Briand
Habitation et annexes	AK 188	17 bis rue Aristide Briand
Château	AK 56	11 rue Pasteur
Médiathèque communale	AK 56	11 rue Pasteur
Maison d'habitation	AK 56	11 rue Pasteur
Ateliers municipaux et annexes	AK 92-93-94-95	7 avenue Tribout
Ecole maternelle et annexes	AL 21-44	14 rue de Varennes
Anciens logements et garderie	AL 21	14 rue de Varennes
Ecole élémentaire et annexes	AM 42	2 bis rue de Montbouy
Restaurant scolaire	AM 42	2 bis rue de Montbouy
Maison des associations	AH 63	4 avenue Tribout
Ancienne mairie	AK 141	10 rue Aristide Briand
Espace Bonnelle	AK 171	Place de la République
Bâtiment (bureau de poste)	AK 174	Place de la République
Gymnase et annexes	AN 28	102 rue Georges Bannery
Dojo	AN 28	102 rue Georges Bannery
Tennis couvert	AN 28	102 rue Georges Bannery
Stade (vestiaires et gradins)	AN 9	rue Georges Bannery
Cabinet médical	AN 21	100 rue Georges Bannery
Maison d'habitation	AK 83	20 rue Pasteur
Maison d'habitation vacante	AK 83	20 rue Pasteur

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DONNE son accord de principe pour la réalisation d'un programme stratégique bâtementaire,
- AUTORISE Madame le Maire à saisir le Service des Domaines, à engager les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à cette affaire.

Au cours des débats, Monsieur Philippe Moreau souhaite avoir des précisions par rapport au travail engagé à ce sujet par la commission « Développement Durable » dont s'occupe Monsieur Guy Benteo. Madame le Maire précise que l'aide apportée par les services départementaux permettra justement de mener une réflexion globale sur l'ensemble du patrimoine, notamment sur les bâtiments vieillissants, qui sont coûteux au niveau du fonctionnement et peu utilisés.

6/ Dissolution de la Société Publique Locale Ingenov45 : cession d'action de la SPL au profit du Département du Loiret

Madame le Maire expose à l'assemblée que la commune avait adhéré par délibération n° 2013-097 en date du 27 septembre 2013 à la SPL Ingénov45. La SPL a connu une baisse d'activité engendrant

des pertes comptables importantes sur les deux derniers exercices. Ces pertes ont conduit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunie le 19 juin dernier, à décider de sa dissolution anticipée et de sa mise en liquidation amiable.

Parallèlement, le Département du Loiret a développé une nouvelle offre gratuite de services aux territoires dénommée CAP Loiret.

Toujours dans cette volonté de soutenir les actionnaires minoritaires, le Département s'est engagé, par délibération du 25 mai 2018, à procéder au rachat à la valeur nominale des actions dont la cession lui serait proposée par les collectivités et groupements actionnaires minoritaires qui auraient délibéré en ce sens d'ici le 31 décembre 2018.

A noter que le Département a précisé que les collectivités et groupements actionnaires qui n'auront pas délibéré avant cette échéance seront uniquement remboursés, à l'issue des opérations de liquidation de la société, à proportion de leurs apports intégrant la contribution aux pertes sociales, conformément aux règles statutaires.

Considérant l'intérêt pour la Commune de délibérer avant l'échéance impartie du 31 décembre 2018 pour solliciter du Département du Loiret le rachat de l'intégralité des actions détenues, Madame le Maire propose au conseil municipal de céder la totalité de une (1) action souscrite au capital de la SPL Ingenov45 au bénéfice du Département du Loiret.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Le conseil municipal décide de céder l'intégralité des actions détenues au sein du capital de la Société Publique Locale Ingenov45, soit une (1) action, au profit du Département du Loiret qui s'en portera acquéreur à la valeur nominale de 500 euros, soit un montant total de 500 euros.

Article 2 : La recette correspondant au produit de la cession d'actions décidée à l'article 1^{er} de la présente délibération sera imputée sur le budget communal au compte 761.

Article 3 : Madame le Maire est autorisée à accomplir toute formalité et à signer tout acte afférant à l'exécution de l'opération de cession décidée l'article 1^{er} de la présente délibération.

7/ Modification du tableau des emplois de la Commune au 1^{er} septembre 2018

7-1/ Modification de la durée hebdomadaire d'un poste à temps non complet

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2012-054 en date du 28 septembre 2012, le Conseil Municipal avait créé un poste d'adjoint technique, à temps non complet, à hauteur de 18.75/35^{ème}.

Madame le Maire propose à l'assemblée de procéder à une modification de la durée hebdomadaire de ce poste, inférieure à 10 %, en le portant à 17.5/35^{ème}, à compter du 1^{er} septembre 2018.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique, créé par délibération du 28 septembre 2012, en le portant de 18.75/35^{ème} à 17.5/35^{ème}.

Au cours des débats, suite à une question de Madame Maryse Tripier, il est précisé que l'agent occupant le poste ne souhaite plus assurer la mission d'accompagnement des enfants dans les transports scolaires.

7-2/ Modification du tableau suite à des avancements de grade

Madame le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des emplois de la Commune, à compter du 1^{er} septembre 2018, suite aux avancements de grade 2018 concernant les agents de la filière sanitaire et sociale :

suppression des trois emplois d'atsem de 2^{ème} classe (deux emplois à temps complet et un emploi à temps non complet) et création de trois emplois d'atsem de 1^{ère} classe (deux emplois à temps complet et un emploi à temps non complet).

Madame le Maire propose donc de modifier le tableau des emplois comme suit :

Cadres ou Emplois	Catégorie	Effectif à temps complet		Effectif à temps non complet	
		Situation actuelle	à compter du 1 ^{er} septembre 2018	Situation actuelle	à compter du 1 ^{er} septembre 2018
Agents titulaires		16	16	9	9
Filière administrative					
Attaché territorial	A	1	1		
Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1		
Adjoint administratif territorial	C	1	1	1	1
Filière technique					
Agent de maîtrise	C	1	1		
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1		
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1		
Adjoint technique territorial	C	5	5	7	7
Filière Police					
Gardien Brigadier de police municipale	C	1	1		
Filière Sanitaire et Sociale					
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	0	2	0	1
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	2	0	1	0
Filière culturelle					
Adjoint territorial du patrimoine	C	1	1		
Filière Animation					
Animateur territorial	B	1	1		
Agents contractuels		1	1	4	4
Filière technique					
Adjoint technique territorial	C			2	2
Filière culturelle					
Assistant de Conservation du Patrimoine	B	1	1		
Filière Animation					
Adjoint territorial d'animation	C		2	2	2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2018,
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget primitif (chap. 012).

8/ Convention de groupement de commandes pour le nettoyage des vitres

Compte-tenu des éléments manquants, le conseil municipal décide d'ajourner ce point.

9/ Médiathèque communale : renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec Segilog pour la médiathèque communale, pour une durée de trois ans, du 15 septembre 2018 au 14 septembre 2021.

Madame le Maire présente le contrat réactualisé :

- Cession du droit d'utilisation : 706.50 € HT par an

- Maintenance et Formation : 78.50 € HT par an

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à signer ledit contrat,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Isabelle Cailleau souhaite savoir si les arbres coupés dans la rue du 11 novembre seront remplacés. Monsieur Jean-Marc Secqueville précise que les arbres ont dû être coupés pour permettre les travaux de réhabilitation de la canalisation d'eaux usées. Leur remplacement sera éventuellement envisagé en fonction de l'emplacement de la nouvelle canalisation. Monsieur Philippe Moreau remarque que les arbres abattus dans la rue de la gare n'ont jamais été remplacés. Madame le Maire souligne qu'elle n'était pas favorable à leur abattage, mais qu'en raison des travaux engagés, il était difficile de faire autrement.

Madame Michèle Bertrand souhaite aborder la signalisation horizontale sur la place de la république, devant l'auto-école, et souligne l'incohérence entre la ligne jaune (interdiction de stationnement et d'arrêt) et les panneaux tracés au sol (interdiction d'arrêt). Monsieur Jean-Marc Secqueville fera remonter l'information aux services concernés pour modification. Monsieur Philippe Moreau souhaite savoir si des arrêtés du maire sont pris à chaque mise en place de signalisation. Madame le Maire précise que le policier municipal se charge de rédiger les arrêtés de police correspondant.

Madame Dominique Denis souhaite savoir si l'aménagement du terrain multisports est terminé, notamment ses abords avec la mise en place de poubelles ou de bancs. Monsieur Jean-Marc Secqueville précise que les poubelles ont été commandées, mais que la mise en place de bancs avait été exclue par la commission. Monsieur Sylvain Philippot précise que l'accès PMR doit être repris. Monsieur Jean-Marc Secqueville ajoute qu'une clôture et une barrière vont également être posées afin d'éviter le stationnement sauvage, et que l'aménagement global devrait être achevé d'ici la fin du mois de septembre.

Madame Monique Piot évoque les terrains multisports installés en Roumanie, avec un sol amortissant pour atténuer le bruit. Monsieur Jean-Marc Secqueville précise qu'il s'agit vraisemblablement d'un sol souple, assez coûteux. Madame le Maire a constaté en Roumanie qu'il s'agit en fait d'un gazon synthétique, mais rappelle qu'au moment du choix de la structure pour Nogent, cette solution a été écartée en raison des suspicions de risques cancérigènes.

Mesdames Sophie Malgouris et Dominique Denis s'accordent sur la réussite de cette réalisation, visuellement belle et utilisée par les jeunes. Madame Michèle Bertrand s'interroge sur le bruit. Madame Gratiane Des Dorides précise que le bruit engendré varie en fonction de la fréquentation et des horaires. Madame Sophie Malgouris précise qu'elle entend le bruit des ballons de son domicile. Suite à une question de Monsieur Philippe Moreau, Monsieur Jean-Marc Secqueville précise que la date et les modalités de son inauguration restent encore à programmer.

Monsieur Philippe Moreau aborde la problématique des corbeaux, et notamment l'utilisation d'un laser durant la nuit, permettant de perturber la période de couvain en les effrayant. Madame Gratiane Des Dorides souligne que cette méthode a été utilisée sur Châtillon-Coligny et qu'elle a donné des résultats satisfaisants. Madame le Maire précise que des agriculteurs du secteur ont acquis le laser, et que ces derniers prévoient, d'après un article paru dans la presse locale, une intervention sur la Commune de Nogent sur Vernisson.

Fin de séance : 21h

Membres du conseil municipal présents lors de la séance du conseil municipal en date du 30 août 2018			
Eliane COGNOT	Bernadette CORJON	Jean-Paul PINAUD	Jean-Loup OUDIN
Jean-Marc SECQUEVILLE	Gratiane DES DORIDES	Sylvain PHILIPPOT	Annie GREGOIRE
Jean-Luc PICARD	Isabelle CAILLEAU	Véronique DAL PONT	Dominique DE WILDE
Raul DA SILVA BRAS	Dorothee GALOPIN	Monique PIOT	Maryse TRIPIER
Philippe MOREAU	Sophie MALGOURIS	Dominique DENIS	Guy BENTEO
Francis PERRIER	Michèle BERTRAND		